

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

DU 23 MARS 1994
DECRET N° 94-101 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV

Accordant une bonification de 10 % de
salaire mensuel à Monsieur EBONDZIBATO
Paul, Inspecteur d'Education Physique
et Sportive de 10ème échelon des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Sociaux Enseignement (Jeunesse
et Sports).--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte
du Statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres des catégories A, B, C et D de
l'Enseignement (Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les
dispositions des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 18, 19 et 20 du
décret n° 63/79 du 26 Mars 1963 fixant le statut commun des cadres
de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;

D.G.B.

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet-
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 82/256 du 24 Mars 1982 accordant des
avantages particuliers au personnel des Services Sociaux (Ensei-
gnement) ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat ;

(/u le décret n° 93/375 du 23 Juin 1993 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/378 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/382 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérieurs des Ministres ;

(/u le décret n° 89/104/MTSSJ/DGFP/DGPCE/SAV du 24 Février
1989 portant promotion au titre de l'année 1988 des fonctionnaires
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux
Enseignement (Jeunesse et Sports) en tête : GANDZIANI Elie ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 24 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

(/u la lettre de préavis n° 101/DGFP/DGPCE/SRD du 23
Mars 1990 du Directeur Général de la Fonction Publique ;

DECRETE :

.../....

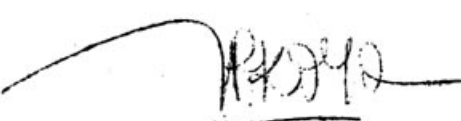
Article 1er. - En application des dispositions du décret N° 82/256 du 24 Mars 1982 notamment en son article 5, point n° 3 susvisé, une bonification de 10 % de salaire mensuel est accordée à Monsieur EBONDZIRATO Paul, Inspecteur d'Education Physique et Sportive de 10ème échelon, indice 1950 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux Enseignement (Jeunesse et Sports), en service à la Direction Générale des Sports à Brazzaville. L'intéressé bénéficie de la bonification pour compter du 1er Février 1989. Acc = Néant.

Article 2. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 23 Mars 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Reformes
Administratives,


Jean Prosper KOYO.-


- Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

AMPLIATIONS :

JORC.....	1
DGFP/DGCA.....	3
DGFP/B.STAT.....	1
D.G.B.....	3
D.G.C.F.....	2
MJS.....	2
DGS.....	2
DAFP/SPORTS.....	4
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
SGG/BC.....	2

